

Longueur parcours
 ▶ 2^{ème} catégorie : 3,0 Km



Domaine privé / Non réciprocaire

**AAPPMA «La Truite»
 de BUCILLY**
 Actualisation : Saison 2023

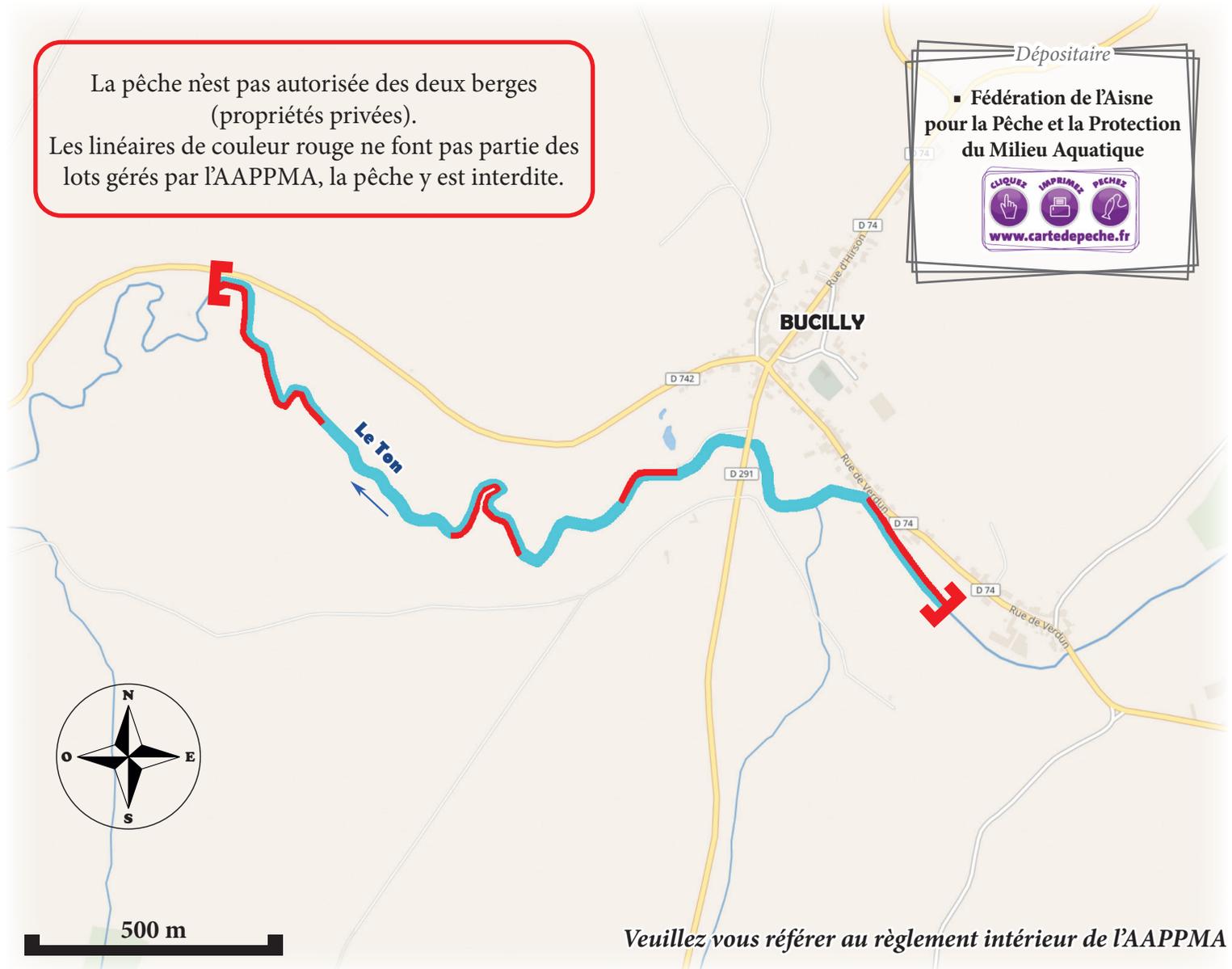
Légende cartographique

-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
-  Linéaire réservé (pêche interdite)
-  Cours d'eau / plan d'eau non gérés par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
 Cartographie interactive
 des parcours de pêche

La pêche n'est pas autorisée des deux berges (propriétés privées).
 Les linéaires de couleur rouge ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA, la pêche y est interdite.



500 m

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

Veillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA